

ACTION URGENTE

CHINE. UN HOMME EST EN INSTANCE DE PROCÈS À LA SUITE D'« AVEUX » FORCÉS

Wu Wai Sing, un homme d'affaires âgé de 54 ans de nationalité américaine et domicilié à Hong Kong, aurait subi des actes de torture visant à le faire « avouer ». Il aurait confié à ses avocats qu'il « perd espoir » et n'est plus en mesure de résister à la torture et aux autres mauvais traitements qui lui sont infligés.

Wu Wai Sing (également connu sous le nom de Vincent Wu) a été arrêté le 22 juin aux termes de l'article 294 (et non 254, comme indiqué précédemment) du Code pénal chinois, au motif qu'il était soupçonné de former une organisation criminelle. Il a été détenu au secret environ trois semaines et transféré dans plusieurs lieux de détention non officiels avant d'être emmené au centre de détention de Huidong, à Huizhou, une ville de la province du Guangdong, le 1^{er} juillet. Wu Wai Sing a pu rencontrer ses avocats le 4 juillet. Il leur aurait alors expliqué que les personnes qui l'ont interrogé l'auraient roué de coups à plusieurs reprises, l'auraient suspendu à l'envers et auraient frappé sa tête contre le sol jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Ne pouvant supporter la torture, il a « avoué ».

Mi-septembre, Wu Wai Sing a fait savoir à sa famille qu'il avait été maintenu à l'isolement, bras et jambes enchaînés en permanence, et que par moments la police projetait une lumière vive vers son visage pour l'empêcher de dormir. Début décembre, il était en mauvaise santé physique et mentale. Il avait des difficultés à répondre distinctement aux questions, bien qu'il ait clairement indiqué à sa famille qu'il avait de nouveau été suspendu et battu après son transfert dans un centre de détention du district de Huiyang, dans la province du Guangdong, fin novembre. Il a dit à sa famille qu'il « perd espoir et ne sait pas combien de temps il pourra résister à ces formes de torture ».

Le 14 décembre, la famille de Wu Wai Sing a appris qu'il passerait en jugement le 24 décembre devant le tribunal populaire intermédiaire de Huizhou, avec 33 autres personnes également arrêtées le 22 juin parce qu'elles auraient pratiqué des activités liées au crime organisé. Il est probable que Wu Wai Sing soit notamment poursuivi pour formation d'une organisation criminelle, coups et blessures volontaires et plusieurs chefs d'accusation de fraude commerciale. Selon ses avocats, s'il ne bénéficie pas d'un procès équitable, il risque d'être condamné à mort.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à garantir que Wu Wai Sing et les autres personnes en détention ne seront pas victimes de torture ou d'autres mauvais traitements, et à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'aucune déclaration obtenue sous la torture ne soit utilisée dans le cadre de poursuites contre Wu Wai Sing ;
- demandez-leur de diligenter une enquête prompte, indépendante, impartiale et efficace sur les allégations de torture et de traduire en justice les responsables présumés, quel que soit leur grade hiérarchique.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 JANVIER 2013 À :

Secrétaire du Comité des affaires

juridiques et politiques de la province du
Guangdong

Zhu Mingguo Shuji

Hequn 3rd Road, Yuexiu

Guangzhou, Guangdong

510080, Chine

Fax : +86 20 8121 8569

Tél. : +86 20 8718 5300 (en chinois
uniquement)

Courriel : gdzfwzzb@126.com

Formule d'appel : *Dear Secretary, /*
Monsieur,

Procureur général du parquet populaire
de la ville de Huizhou :

CHEN Huagui

No.10 Sanxinanlu Huichengqu,

Huizhoushi, Guangdong sheng

516003,

Chine

Tél. : +86 0752 2827 331 (en chinois
uniquement)

Formule d'appel : *Dear Chief Procurator, /*
Monsieur le Procureur,

Copies à :

Directeur du centre de détention de
Huiyang

Sun Shirong

Danshuizhen, Baigongaobeiweicun

Huiyang, Huizhou,

Guangdong

516211

Chine

Tél. : +86 0752 3819617 (chinois
uniquement)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 231/12. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/en/library/info/ASA17/026/2012/en

ACTION URGENTE

CHINE. UN HOMME EST EN INSTANCE DE PROCÈS À LA SUITE D'« AVEUX » FORCÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les avocats de Wu Wai Sing auraient été la cible d'actes d'intimidation de la part des autorités locales. D'après la famille de Wu Wai Sing, au début du mois d'août, ses avocats auraient reçu un appel de la police de Huizhou les avertissant qu'ils seraient arrêtés s'ils continuaient de rendre publiques les informations concernant Wu Wai Sing et le traitement qu'il subissait au centre de détention. Les autorités les auraient également prévenus qu'il y aurait des conséquences s'ils continuaient de parler aux médias étrangers. Mi-août, les avocats ont officiellement déposé une plainte auprès du parquet de Huizhou à propos des actes de torture infligés à Wu Wai Sing par le Bureau de la police chargé de la sûreté. Ils n'ont pour l'instant reçu aucune réponse.

Depuis le début du mois de juillet, la famille de Wu Wai Sing a contacté l'ambassade des États-Unis à Pékin, le consulat à Guangzhou (dans la province du Guangdong), et le Département d'État à Washington. Le 7 août, une réponse du gouvernement américain expliquait que les demandes d'assistance consulaire pour Wu Wai Sing étaient rejetées. Bien que Wu Wai Sing soit citoyen des États-Unis, il ne s'est pas rendu en Chine continentale en utilisant son passeport américain mais grâce à un permis obtenu en tant que résident permanent de Hong Kong. Selon les accords entre les deux gouvernements, cela signifie que cet homme n'est pas autorisé à recevoir des visites diplomatiques de représentants de l'ambassade des États-Unis. Le gouvernement américain continue de demander à voir Wu Wai Sing pour des raisons humanitaires.

Nom : Wu Wai Sing (胡炜升, également connu sous le nom de Vincent Wu)

Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 231/12, ASA 17/057/2012, 18 décembre 2012